

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT-CINQ** le **3 AVRIL** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle l'Intemporelle de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON(+1) Maire, Alexandre DOHY(+1), Marie-Claude CRESPIN, Laurence BARTHELEMI, Hubert MARCHAIS(+1), Catherine GAUTIER(+1), Bernard RIO(+1), Stanislas BARTHELEMI, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Audrey MERI(+1), Dominique DE GOUSSENCOURT, Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN(+1), Pascal FRANCK, Frédérique BACQUET, Denis DE GOUSSENCOURT, Jérôme DURIEUX(+1), Frédéric LEGIEMBLE, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Rémi DU PELOUX représenté par Catherine GAUTIER
Sandrine CROZAT représentée par Pierre-Edouard EON
Patrice RENARD représenté par Bernard RIO
Elodie TEIXEIRA représentée par Audrey MERI
Nathalie JOUNEAU représentée par Hubert MARCHAIS
Maureen VAN RENSBERGEN représentée par Jérôme DURIEUX
Audrey LYS représentée par Alexandre DOHY
Chantal AMICEL représentée par Marie-France HOFFMANN

Absent excusé

Eric LEROYER

Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCAION :

28 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	29
PRESENTS :	20
VOTANTS :	28

Objet : Subvention aux associations pour l'année 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2321-1,

Vu le vote du Budget Primitif relatif à l'exercice 2025,

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 », pour la participation des citoyens à la vie de la cité, et les liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous,

Considérant que les dossiers reçus de différentes associations remplissent les critères d'attribution,

Après avis de la commission Jeunesse, sport, culture et vie associative du 25 mars 2025,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur PECQUEUX membre du bureau d'une association culturelle ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal**, à l'unanimité

VALIDE l'attribution des subventions communales aux associations CULTURELLES, selon le tableau ci-dessous :
 Réception par le Préfet : 10-04-2025
 Publication le : 10-04-2025

Associations culturelles			
Associations	Demande 2025	Proposition 2025	Décision 2025
Amicale Laïque	14 000 €	14 000 €	14 000 €
Amicale Laïque - Ecole de musique		8 500 €	8 500 €
AACMO (Amicale anciens combattants)	1 000 €	700 €	700 €
Amis de Bacchus	500 €	400 €	400 €
Amis de St Denis	400 €	400 €	400 €
AMMF	200 €	200 €	200 €
Chœurs Vallée de Sausseron	300 €	250 €	250 €
Lointain Jardin	500 €	400 €	400 €
Plena Voce	200 €	200 €	200 €
Questions pour 1 Champion	250 €	200 €	200 €
Tympanze	1 000 €	800 €	800 €
Scouts	3 000 €	2 500 €	2 500 €
La Boussole	2 000 €	1 700 €	1 700 €
TOTAL	23 350 €	30 250 €	30 250 €

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité

VALIDE l'attribution des subventions communales aux associations SPORTIVES, selon le tableau ci-dessous :

Associations sportives			
Associations	Demande 2025	Proposition 2025	Décision 2025
Aïkido	1 100 €	1 100 €	1 100 €
Archers du Château	3 300 €	3 000 €	3 000 €
Athlétisme	5 500 €	4 000 €	4 000 €
Badminton	1 100 €	1 100 €	1 100 €
Basket club	4 000 €	3 500 €	3 500 €
Boxe Française VO	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Country Vélo Club	6 000 €	4 500 €	4 500 €
Dragon Riders (Roller)	5 000 €	4 000 €	4 000 €
FB2M Handball	14 000 €	13 000 €	13 000 €
Kimé Karaté Club	1 400 €	1 300 €	1 300 €
FC2M (Football)	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Pétanque	1 200 €	1 000 €	1 000 €
RCMSO (Rugby)	3 500 €	3 000 €	3 000 €
Roller Derby	500 €	400 €	400 €
Tennis Club	7 500 €	7 000 €	7 000 €
Tennis de Table	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Union Viet Vo Dao de Méry	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Voi Judo Taiso	8 600 €	8 000 €	8 000 €
Volley ball	1 200 €	800 €	800 €
TOTAL	88 900 €	80 700 €	80 700 €

VALIDE l'attribution des subventions communales **aux autres types d'associations**, selon le tableau ci-dessous :

Autres types d'associations			
<i>Associations</i>	<i>Demande 2025 (€)</i>	<i>Proposition 2025 (€)</i>	<i>Décision 2025 (€)</i>
OMSC	6 000 €	4 500 €	4 501 €
TOTAL	6 000 €	4 500 €	4 501 €

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité

VALIDE l'attribution des subventions communales selon le tableau ci-après :

Soit un montant total des subventions par secteur :

<i>Secteurs</i>	<i>Demande 2025 (€)</i>	<i>Proposition 2025 (€)</i>	<i>Décision 2025 (€)</i>
Sports	88 900 €	80 700 €	80 700 €
Culturel	23 350 €	30 250 €	30 250 €
Autres types d'associations	6 000 €	4 500 €	4 501 €
TOTAL	118 250 €	115 450 €	115 451 €

VALIDE l'attribution des subventions communales aux associations pour l'année 2025 pour un montant global de 115 450 € répartis selon les tableaux ci-dessus.

DIT qu'un crédit suffisant est inscrit au Budget Primitif Ville de l'année 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 3 avril 2025

La secrétaire de séance,



d. Goussencourt

Dominique DE GOUSSENCOURT
Conseillère municipale



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise